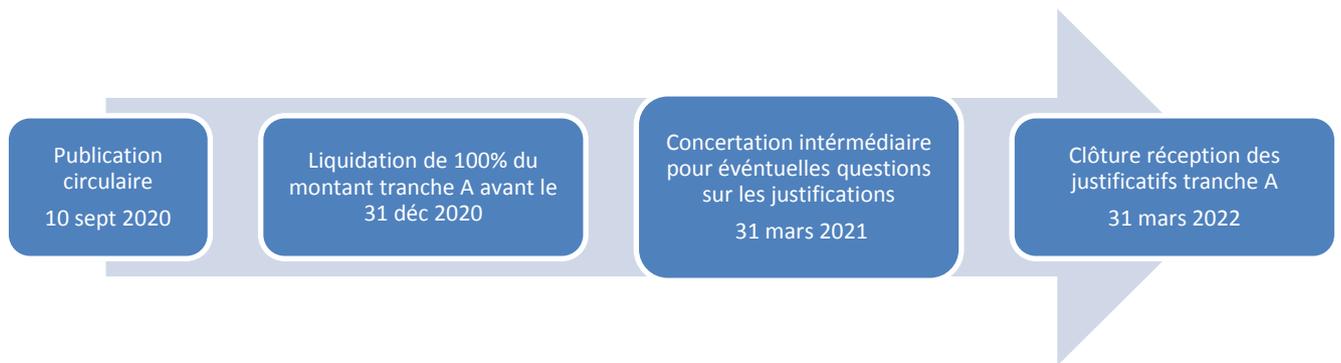


Annexe 1

Répartition des moyens pour la Première Partie (3/5) : Tranche A : 18 millions d'euros		
La partie du montant qui revient à chaque CPAS doit être consommée comme il suit :		
1	30%	Aides complémentaires à destination des personnes qui sont dans un seuil de revenu RIS et entre 1 et 25 % en + que le RIS
2	70%	Au moins 15% en Bien-être des travailleurs et Equipements de Protection Individuelle
3		10% en frais de personnel
4		45% en dépenses COVID



Annexe 2

Répartition des moyens pour la Seconde Partie (2/5) : Tranche B : 12 millions d'euros		
La partie du montant qui revient à chaque CPAS fera partie d'un projet de convention COVID19 qui doit être divisé comme il suit :		
1	Au moins 35%	Projets de lutte contre la sous protection sociale et le non-accès aux droits
2	Au plus 65%	Projets COVID19 dans les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. Aide alimentaire (tickets, restaurants et épiceries sociales) b. La guidance sociale énergétique et hydrique c. Médiation de dettes d. Accompagnement au logement (prévention et accompagnement) e. Coordinations sociales f. Santé (en lien avec les contrats locaux social-santé) et santé mentale g. L'aide spécifique aux familles monoparentales et/ou à la lutte contre la pauvreté infantile et juvénile h. Fracture numérique

